

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20251215-06

Convocation le 9 décembre 2025

Publication le 19 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE LUNDI QUINZE DECEMBRE, A DIX HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ETAIENT PRESENT(e)S :

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, ALLARD, OUARRAOU, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, BOULENGER, HAUGUEL, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, MERON, DUMAIS, POIRREE.

ETAIENT ABSENT(e)S OU EXCUSE(e)S :

Monsieur KEHR, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Monsieur LEJEUNE

Madame SOWYK

Monsieur DOUALLE

Madame DUPONCHEL

Madame GODEFROY

Madame DESLANDES

Madame BARBAY

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gilles AMANIEU est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 26

OBJET : Budget Principal – Budget primitif 2026 – Adoption 7-1

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Le budget primitif 2026 a été élaboré sur la base des orientations générales présentées lors du débat d'orientation budgétaire soumis au Conseil Municipal le 24 novembre dernier.

Vu :

Le code général des collectivités territoriales, articles L1612-1 à L1612-20 et articles L2312-1 à L2312-4 ;

L'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

L'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes ;

La nomenclature budgétaire et comptable M57.

Considérant :

Qu'en application des dispositions précitées, les collectivités territoriales disposent, en principe, d'un délai jusqu'au 15 avril de l'exercice pour adopter leur budget primitif ;

Que la commune a souhaité, pour la première fois, arrêter le budget primitif de l'exercice 2026 dès le mois de décembre 2025 ;

Que le rapport d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 a été débattu en conseil municipal le 24 novembre 2025 ;

Que le présent budget primitif est établi hors reprise des résultats définitifs de l'exercice 2025 et hors inscription des restes à réaliser, lesquels feront l'objet d'une intégration ultérieure dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit, décide :

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, ALLARD, OUARRAOU, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, BOULENGER, HAUGUEL, FERMENT, HUGUERRE, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, MERON, DUMAIS, POIRREE.

Monsieur KEHR, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 de la commune, arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

chap.	Prévu BP 2026	Prévu BP 2025	Exécuté N-2	Exécuté N-1 (prévisions)
011 - Charges à caractère général	4 394 119,00 €	4 642 502,19 €	4 875 733,42 €	4 400 000,00 €
012 - Charges de personnel	11 183 365,00 €	11 105 772,98 €	11 347 580,36 €	11 030 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 946 643,00 €	1 901 631,00 €	2 358 241,10 €	1 950 000,00 €
66 - Charges financières	234 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	66 000,00 €
67 - Charges spécifiques	10 000,00 €	20 000,00 €	3 973,31 €	10 500,00 €
014-Atténuations de produits	2 000,00 €	2 000,00 €	1 177,07 €	0,00 €
68-Dotations aux provisions		0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
023 - Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00 €		0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 300 000,00 €	1 500 000,00 €	3 150 549,73 €	1 361 588,00 €
	19 070 127,00 €	19 271 906,17 €	21 762 254,99 €	18 818 088,00 €

Recettes :

chap.	Prévu BP 2026	Prévu BP 2025	Exécuté N-2	Exécuté N-1
013 - Atténuations de charges	190 000,00 €	160 000,00 €	177 338,97 €	178 830,00 €
70 - Produits des services	1 342 496,00 €	1 327 000,00 €	1 317 418,80 €	1 350 000,00 €
73-Impots et Taxes	11 887 531,00 €	11 914 499,00 €	11 814 808,80 €	12 050 000,00 €
74 - Dotations et participations	5 320 000,00 €	5 385 000,00 €	5 467 105,81 €	5 312 968,00 €
75 - Autres produits gestion courante	320 000,00 €	309 000,00 €	431 982,44 €	310 000,00 €
76- Produits financiers	100,00 €	100,00 €	106 486,86 €	50,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	2 000,00 €	1 707 130,41 €	7 104,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	8 000,00 €	1 000,00 €	8 006,00 €	8 000,00 €
	19 070 127,00 €	19 098 599,00 €	21 030 278,09 €	19 216 952,00 €

Investissement

Dépenses :

chap.	Prévu BP 2026	Prévu BP 2025	Exécuté N-2	Exécuté N-1 (prévisions)
16-Emprunts et dettes assimilés	340 000,00 €	0,00 €	0,00 €	84 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 100,00 €	7 175,00 €	215 126,69 €	51 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	510 800,00 €	549 800,00 €	795 327,24 €	440 000,00 €
23-Immobilisations en cours	3 415 400,00 €	9 139 700,00 €	8 629 666,70 €	10 114 000,00 €
27-Autres immo financières		0,00 €	1 134 828,00 €	568 000,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	8 000,00 €	1 000,00 €	8 006,00 €	8 000,00 €
041-Opérations patrimoniales	10 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €
	4 295 300,00 €	9 797 675,00 €	10 782 954,63 €	11 316 000,00 €

Recettes :

chap.	Prévu BP 2026	Prévu BP 2025	Exécutés N-2	Exécuté N-1 (prévisions)
16-Emprunt	2 565 300,00 €	5 219 958,82 €	0,00 €	5 000 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles			9 531,21 €	0,00 €
27-Autres immo financières	0,00 €	567 414,00 €		0,00 €
13-Subventions d'investissement	50 000,00 €	52 519,00 €	984 901,28 €	568 000,00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	370 000,00 €	370 000,00 €	516 450,26 €	400 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	1 300 000,00 €	1 500 000,00 €	3 142 098,52 €	1 361 588,00 €
041-Opérations patrimoniales	10 000,00 €	100 000,00 €		154 170,00 €
024-Produits des cessions d'immobilisation		1 712 242,00 €		0,00 €
	4 295 300,00 €	9 522 133,82 €	4 652 981,27 €	7 483 758,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'exécution du budget conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et, notamment, à modifier les comptes selon la nomenclature 2026 ;

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et documents relatifs à l'exécution du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Christophe BOUILLON

Le secrétaire de séance,

Gilles AMANIEU

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.